RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01783
Numéro SIREN : 439 086 703
Nom ou dénomination : ABELEC

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2017 sous le numéro de dépôt 16183

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16183

N° 2065-SD
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐

Si vous êtes une entreprise établie en France, appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

SIE D'ARGENTEUIL VILLE BP 707
36 AVENUE DE VERDUN

95107 ARGENTEUIL

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

ABELEC
115 RUE D'EPINAY

95100 ARGENTEUIL

Insp. "IFU"	N° dossier	N° Siret
651	312652	43908670300014

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ELECTRICITE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % | Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28% : 8 371 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% | Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059-A ou 5AJ du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : AGORA SEA — 28 AVENUE MARECHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL — 01 34 10 41 90
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA :

A ARGENTEUIL, le 07052017

Signature et qualité du déclarant

M BENTALEB GERANT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (2017)

À ne remplir que si elles excèdent "en continu"

Désignation de l'entreprise : ABELEC
et date de clôture de l'exercice : 31122016

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des remunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(les) bénéficiaire(s) (c)		
3. Montant des frais, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées (d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e,f,g,h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)		
7. Montant des revenus déclarés (total de 1 à 6)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1. Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 6 à 6 ter nonies au CGI) : SARL : tous les associés ; SCA : associés gérants ; SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; SE et sté de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copartipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à l'associé gérant ou toute personne ou consultant	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de toutes fonctions dans la société Montant des sommes versées				
			a. à titre de traitements, émoluments et indemnités présentant ce	b. à titre de frais des présentations de mission et de déplacement		c. à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
Article 223 du Code général des Impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : ABULEC

Date de clôture de l'exercice : 31122016

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance-mise)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des rémunérations (déduction faite de celles comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant sur la DADS I ou imprimé 2460 de 2015, montant retenu pour les bases brutes fiscales déclarées dans la colonne 1B, majorations et rappels, y compris les indemnités afférentes à la taxe sur les salaires, telles notamment les définies pour être portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques vacances par les salariés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT calculée à reporter sur l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : **ABELEC**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 115 RUE D'EPINAY 95100 ARGENTEUIL

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 3 9 0 8 6 7 0 3 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 500	AS 4 500		
	Autres immobilisations corporelles	AT	31 337	AU 13 058	18 279	24 466
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**35 837**	BK **17 558**	**18 279**	**24 466**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 227	BU	1 227	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	54 239	BY	54 239	23 707
	Autres créances (3)	BZ	20 464	CA	20 464	12 211
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	4 769	CG	4 769	13 837
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**80 699**	CK	**80 699**	**49 755**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**116 535**	1A **17 558**	**98 978**	**74 221**

Renvois : (1) Dont droit au bail:

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise **ABELEC** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 623)	DA	7 623	7 623
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	44 871	37 222
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**8 095**	**7 648**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**61 350**	**53 255**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 821	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 619	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 345	8 050
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 844	12 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**37 628**	**20 966**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**98 978**	**74 221**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37 628	20 966
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 821	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : **ABELEC** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	198 229	FH		FI	198 229	124 152
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**198 229**	FK		FL	**198 229**	**124 152**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**198 235**	**124 153**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 227)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	(53)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	97 495	57 414
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 773	2 664
	Salaires et traitements *					FY	50 043	33 363
	Charges sociales (10)					FZ	34 889	26 735
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	6 187	6 204
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	26	499
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**190 133**	**126 880**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**8 102**	**(2 727)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**8 102**	**(2 727)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise **ABELEC** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 249	12 062
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**1 249**	**12 062**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		287
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**287**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**1 249**	**11 775**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	1 256	1 400
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**199 484**	**136 215**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**191 389**	**128 567**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**8 095**	**7 648**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 penalites majoration		
772000 PROD EX ANT		1 249
778800 PROD EXCEP		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **ABELEC** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	4 500	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	30 936	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	401	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	35 837	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ		LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	35 837	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 4 500	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 30 936	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 401	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH 35 837	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 35 837	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABELEC

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 7.623 euros
Siège social : 72 rue de Verdun – 95240 Cormeilles en Parisis
RCS Pontoise N° 439.086.703

DECLARATION D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2016

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin ;
A dix heures ;

Le soussigné, Monsieur Abdelhamid BENTALEB, actionnaire unique de la société " ABELEC ", Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de sept mille six cent vingt trois, dont le siège social est 72 rue de Verdun – 95240 – Cormeilles en Parisis, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise, sous le numéro B 439.086.703,

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de président ;

2. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Abdelhamid BENTALEB, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille seize.

- Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'Actionnaire Unique

3. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et quitus à la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BA

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels dans leur globalité, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Actionnaire Unique approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de huit mille quatre-vingt quinze (8.095) €uros, et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

✓ ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice constaté au bilan arrêté le 31 décembre 2016.....	8.095 €.
Report à nouveau antérieur.....	44.871 €.
Total du montant à affecter.....	52.966 €.

✓ AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :

Distribution de dividendes bruts.....	24.152 €.
Report à nouveau bénéficiaire.....	28..814 €.
Total du montant affecté.....	52.966 €.

✓ MISE EN PAIEMENT DE DIVIDENDES :

L'Actionnaire unique décide de mettre en paiement un dividende brut de vingt-quatre mille cent cinquante deux (24.152) €uros pour 6.098 actions

Ces sommes ont été prélevées de la manière suivante :

Exercice	Postes prélevés	Dividendes bruts	Prélèvements sociaux (15,5%)	Dividendes nets
31.12.2016	Bénéfices RAN	8.095 €. 16.057 €.	3.752 €.	20.400 €.

BA

✓ MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

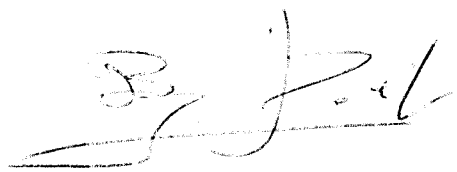
L'Actionnaire Unique prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé. Quitus est donné à la présidence.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Abdlehamid BENTALEB
Président



B A